

## « Taillable et corvéable à merci »

« Je pense qu'il est important d'introduire dans les quêtes type AD&D l'aspect socio-économique de l'époque moyenâgeuse. Voilà quelques infos pertinentes. »

Paul-Henri VERHEVE  
verheveph@yucom.be

Au Moyen-Age, l'expression « taillable et serviable à merci » avait tout son poids. Le serf, paysan, marchand étaient sans cesse mis à contribution à l'entretien du domaine de leur seigneur.

Faites sonner monnaies et trébucher argent ... Voici venu le temps de régler nos comptes.

L'impôt touchait le contribuable à tous les niveaux, celui de sa personne, des ses biens, de sa production tant pour le marchand et le paysan et sur ses droits de succession et de vente et une sorte de droit d'enregistrement (immobilier) et de TVA !

Au niveau de sa personne, lors de guerres imminentes, le seigneur instaurait un service militaire à ses serfs appelé « *taille* ». lorsque l'un des paysans se mariaient, il avait « *droit de cuissage* », cela constituait à avoir le droit de poser symboliquement sa jambe dénudée sur le lit de la jeune mariée, en signe de « propriété » des futures progénitures ? On prélevait aussi dans les familles une « *capitation* » par individus mâles.

Au niveau des biens, au cœur de sa maison, le paysan était tracé : en effet, un impôt extraordinaire, le « *fouage* » était perçu sur chaque foyer, le « *fournage* » pour l'utilisation d'un four et l'« *affouage* », un impôt spécial : droit encore exercée aujourd'hui dans certaines communes d'Ardenne pour les habitants de prélever gratuitement pour une certaine quantité de bois de chauffage dans les lois communaux. Sur certaines marchandises d'importance capitale et utile : la « *gabelle* » sur le sel, indispensable à la conservation des aliments, il avait une très grande importance à l'époque que la richesse en sel d'un seigneur était plus intéressant et important qu'une réserve d'or ! Les transactions économiques et les charrois de marchandises n'échappaient pas à une sorte de droit de douane, l'« *octroie* » à l'entrée des villes on faisait payer les conducteurs de charrettes à une sorte de poste à péage, appelée aussi octroi.

Au niveau de la production, la « *corvée* » était une taxe en nature, sous la forme de travail que devait prêter le paysan gratuitement pour son seigneur. Le « *cinsî* », tenancier (personne qui tenait une terre en roture – condition de quelqu'un qui n'est pas noble – dépendant d'un fief) devait une « *cens* » au seigneur de son fief. Un prélèvement, la « *dîme* » sur 1/10 des produits de la terre et de l'élevage était reversé aux autorités religieuses. S'il arrivait qu'un fief soit concédé autrement que par vente, p.e. une donation eu par succession indirecte, par exemple un lointain neveu recueille le fief, alors l'acquéreur pouvait se voir réclamer un « *relief* ». Sans oublier le « *tonlieu* » qui taxait la circulation de marchandises ainsi que l'emplacement du commerçant sur la place du marché.

Au niveau des droits de succession et de vente, lorsque par bonheur le roturier acquérait en fin un fief noble, il devait encore s'acquitter du « *franc-fief* ». Lorsqu'on vendait une exploitation agricole à un paysan, on lui réclamait une redevance appelé « *lods* ». La « *mortemain ou mainmorte* » est le droit de succession perçu par le seigneur lorsque le défunt n'a pas d'enfants. Il peut saisir le plus beau meuble ou parfois s'emparer de la totalité des biens. Ceci contribue encore à appauvrir les serfs.

Ainsi nous remarquons que les paysans, déjà si pauvres étaient mis à rude épreuve. De l'autre côté, vous percevez le coût important d'entretien du fief par son seigneur, obligé de prendre l'argent partout où il se trouve pour remplir ses caisses.

Ajoutons encore quelques proverbes « financiers » tous droit sortis du passé : « payer en monnaies de singe », le saltimbanque pour rentrer dans une ville devait exécuter un tour (avec un singe dressé par exemple) pour amuser la garde et obtenir la permission d'y rentrer et « jeter l'argent par les fenêtres » du temps où l'on remarquait la richesse d'une personne par le faste et le luxe débordant de sa façade (et de sa fenêtre).

Source d'inspiration NOPRI, Catalogue mai 2000